

**COMMUNE DE CASAGLIONE**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –  
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT  
- Notaires associés –  
Pôle d'activités de Porticcio  
Local n°12  
20166 GROSSETO-PRUGNA**

Suivant acte reçu par Maître Joseph MELGRANI, Notaire à GROSSETO-PRUGNA, le 25 mai 2022, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

1) Madame Simone ARRIGHI veuve GUERRINI, demeurant à AJACCIO.  
Née à AJACCIO le 1er février 1945 ;

2°/ - Madame Dallilah MORELLI, veuve CARO, demeurant à PAIMPOL.  
Née à LIBREVILLE le 10 mai 1957 ;

3°/ - Madame Marie Catherine MORELLI, épouse ROHR, demeurant à AJACCIO.  
Née à AJACCIO le 4 avril 1961 ;

4°/ - Madame Marie Dominique MORELLI, épouse FRANCOIA, demeurant à NICE.  
Née à AJACCIO le 8 novembre 1963 ;

5°/ - Monsieur Jean Philippe GUERRINI, demeurant à AJACCIO.  
Né à AJACCIO le 19 juillet 1983 ;

6°/ - Monsieur Marc Xavier GUERRINI, demeurant à AJACCIO.  
Né à AJACCIO le 23 juin 1986 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), ont possédé tant directement que du chef de leurs auteurs conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, les biens ci-après désignés :

A CASAGLIONE (Corse-du-Sud) :

I) Diverses parcelles de terre, cadastré section B lieudit **CAGNANI** numéros 20 pour 28 a 00 ca, 21 pour 29 a 40 ca, 22 pour 50 a 30 ca, 24 pour 01 ha 61 a 81 ca et 25 pour 01 ha 02 a 80 ca ;

II) Une maison d'habitation élevée sur rez-de-chaussée, d'un étage et combles, cadastrée section B lieudit **CAGNANI** numéro 23 pour 49 ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : [pmcv.porticcio@notaires.fr](mailto:pmcv.porticcio@notaires.fr)

Pour avis Maître Joseph MELGRANI